



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

habitations légères et de loisirs

Question écrite n° 91436

## Texte de la question

M. Thierry Mariani attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation sur le rapport d'information déposé par la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale sur le statut et la réglementation des habitats légers de loisirs. Ce rapport propose notamment de prévoir la mention obligatoire dans le contrat de vente d'un *mobile home* d'indications relatives à sa réglementation en termes d'installation et de mode d'occupation. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 91436

**Rubrique :** Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé :** Commerce, artisanat, pme,tourisme, services et consommation

**Ministère attributaire :** Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 octobre 2010, page 11287

**Question retirée le :** 21 décembre 2010 (Fin de mandat)